

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 472 portant affectation provisoire du terrain xis au plateau du Marabout à l'autorité militaire

n° 472

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 mai 1940

Numéro JO
n° 522 du 31/05/1940

Date du numéro
31 mai 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis: Vu l'arrêté du 5 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé: Vu l'arrêté de déclassement du domaine public en date du 5 août 1938 approuvé par dépêche ministérielle n° 67 en date du 10 septembre 1938

Vu le plan de lotissement du Marabout (partie Nord) approuvé par arrêté n° 425 du 24 avril 1939: Vu la demande de M. le commandant supérieur des troupes de la Côte française des Somalis: Sur l'avis du receveur des domaines et du chef du service des travaux publics.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Il est mis à la disposition l'autorité militaire, à titre provisoire et révocable, à compter du 1er juin 1940. une parcelle de terrain située partie dans le domaine public, partie dans le domaine privé de l'État français, d'une superficie de 7,040 mètres carrés environ, comprenant les lots 379, 380, 381, 382, 383 et 384 du plan de lotissement du plateau du Marabout (partie Nord) telle qu'elle est dressée. terminée au plan annexé au présent arrêté. Art. 2. — Dans les huit jours de la date du présent arrêté, le receveur des domaines fera remise de ce terrain à M. le commandant supérieur des troupes de la Côte française des Somalis, en présence du chef du service des travaux publics. De cette opération, il sera dressé procès-verbal. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie

Hubert

DESCHIAMPS